

**ÉTUDES
POST-AMI**

CDC-C1E1a

**BAM !
Bambou À Mayotte**

Inventaire des pratiques
ancestrales et actuelles de
coupes du bambou, de
transformations, de mise en
œuvre et d'entretien auprès
des personnes usant de cette
pratique à Mayotte

Version du 09/02/2021



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
CONTEXTE	3
OBJECTIF DE L'ÉTUDE	4
Cadre général	4
Critères à respecter	4
ÉTAPES DE TRAVAIL	5
Phase 1 - Préparation des interviews	5
Phase 2 - Relevé des pratiques et de l'organisation spatiale	6
SYNTHÈSE	6

1. CONTEXTE

Ce cahier des charges fait suite aux travaux réalisés par le bureau d'études Gaujard Technologie Scop dans la cadre d'un AMI lancé par le ministère de l'agriculture et des forêts intitulé, **Valorisation de la « filière bois-fibres sud-ouest océan Indien » réunionnaise et mahoraise, à destination des bâtiments publics, au travers du développement de systèmes constructifs innovants**. Rendu et validé par la DAAF, ce projet doit éclairer l'écriture des PRFB. En partenariat avec les acteurs locaux, le projet a défini des propositions d'études à réaliser. Leurs finalités est de développer une filière bois-fibres construction qui participe :

- à répondre au enjeux écologiques de l'île,
- au développement d'une économie endogène,
- mais aussi à la valorisation des ressources locales, humaines, culturelles et matérielles dans les projets d'architecture.

Les résultats de ce projet visent à développer une filière bambou construction, issue de la taille des chaumes et fibres-fagots, issue du développement de l'agroforesterie. Le sujet de ce cahier des charges est de réaliser une étude d'inventaire des pratiques ancestrales et actuelles de coupes du bambou, de transformations, de mise en œuvre et d'entretien auprès des personnes usant de cette pratique à Mayotte. Cette étude doit participer au développement de la filière bambou construction sur la base des pratiques actuelles.

Il est prévu que cette étude soit conduite par un bureau d'études expert, pour l'association BAM!, maître d'ouvrage des études post-AMI. Le présent document retranscrit le cadre des éléments à prendre en compte par le bureau d'études dans la rédaction de cette étude dont l'objectif est de participer à lancer une filière bambou en s'appuyant sur les pratiques actuelles.

Les éléments listés ci-dessous ne doivent pas être interprétés comme des limites au processus de réflexion de l'étude.

2. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

2.1. Cadre général

Cette étude a pour ambition de participer à la structuration de la filière bambou construction de l'île de Mayotte.

Cette première étude vise à améliorer les connaissances fondamentales relatives aux savoir-faire vernaculaires du territoire et à sonder les divers usages actuels du matériau bambou à Mayotte.

L'objectif est double :

- Baser les futurs axes de développement de la filière sur les réalités sociales, techniques et spatiales des artisans-foundis usant de cette ressource ;
- Mettre à disposition des acteurs de la construction de l'île un document présentant les possibilités d'intégration de ces ressources, humaines, culturelles et matérielles dans les projets de construction de l'île. Amener à la connaissance de tous ces pratiques est aussi essentiel pour structurer les démarches de normalisation.

2.2. Objectifs

L'étude doit permettre de réaliser un état des lieux des pratiques existantes. L'objectif est d'améliorer la connaissance des pratiques mahoraises en matière d'entretien des touffes de bambou, de transport, de transformation, de mise en oeuvre et de traitement du bambou et entretien des systèmes constructifs. La collecte de ces données doit nous permettre de réaliser des propositions de développement de filière en accord avec les réalités socio-économique de la population mahoraise, c'est-à-dire dans une démarche inclusive, basée sur l'activité actuelle. De ce fait, ces données orienteront l'ensemble des études suivantes.

Les données recueillies doivent aussi permettre :

- D'introduire la notion de "standard informel non codifié" présentée par la norme iso 22156: 2004 sur la conception structurelle en bambou
- De repérer des artisans pouvant participer à des comités de DTU en tant que praticien.

Le travail du bureau d'études se fait en deux temps :

- La mise en place d'entretiens semi-directifs (minimum 5) ;
- La rencontre individuelle des artisans locaux sur leur lieu de travail.

L'étude commencera par la conduite d'entretiens semi-directifs (5 minimum) auprès des artisans locaux. Chaque entretien donnera suite à un compte rendu écrit et photo des échanges. Suite à ces échanges une visite pratique du lieu d'extraction et de production sera réalisée. L'analyse sera accompagnée d'un recueil photographique des lieux et schématiques du processus de transformation. Le dossier final sera rendu sous la forme de fiches d'identité, synthétisant la présentation de l'artisan, son lieu et la manière dont il travaille le matériau.

3. ÉTAPES DE TRAVAIL

3.1. Phase 1 - Préparation des interviews

La première phase consiste à réaliser des interviews d'artisans mahorais spécialisés dans la réalisation de systèmes constructifs en ressources bois-fibre locales. La récupération des données techniques de terrain sera réalisée en partenariat avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat (CMA) de Mayotte. Les pratiques recherchées peuvent contenir des systèmes structurels porteurs ou non, mixés ou non avec d'autres ressources biosourcées et géosourcées. Les données récupérées lors de l'interview permettront aussi de recueillir certaines pratiques de prélèvement, traitement, transport, transformation, mise en œuvre de ressources naturelles et transmission de leur savoir-faire. Ces études permettront aussi de connaître les besoins des exploitants actuels en matière de formations, de matériels, de constitution du tissu économique et d'aménagement.

Ces interviews doivent aussi être l'occasion d'établir un premier contact avec les artisans en vue de visiter leurs espaces de travail.

La Chambre des Métiers et d'Artisanat de Mayotte est partenaire du projet. Leur mission d'accompagnement des entreprises d'artisanats, par la formation et l'innovation assure une connaissance fine des ressources humaines mahoraises détenant la culture constructive locale. Afin de préparer l'interview, des critères de sélection permettant de choisir des artisans locaux seront établis par le bureau d'études en partenariat avec la CMA de Mayotte. Ces critères peuvent mettre en avant :

- le degré de représentativité de l'artisan au sein d'une communauté d'artisans ;
- la diversité des pratiques constructives et des matériaux employés ;
- leur implication dans la transmission des savoirs et savoir-faire ;
- leur implication dans la structuration du tissu économique et associatif de l'île ;
- leurs expériences passées vis-à-vis de ce type de démarche d'innovation.

Cette préparation en amont demande de réaliser une compilation de données afin de connaître la communauté représentée par l'artisan, ces engagements personnels, le contexte dans lequel il travaille le bambou aujourd'hui.

Les interviews se feront sur la base d'un questionnaire réalisé avec Fayadhuiddine MAANLI, agent de la Chambre des Métiers et d'Artisanat de Mayotte et le bureau d'études. Ce questionnaire sera aussi flexible et pourra être repensé et adapté au fur et à mesure des rencontres, par les coordinateurs du projet et l'ensemble des acteurs de la filière. L'objectif étant de que la constitution du questionnaire puisse apporter des connaissances fondamentales les plus larges possible à l'ensemble des services et acteurs de l'île. Le questionnaire sera validé par BAM! et pourra être révisé en fonction des commentaires reçus, avant passage à la phase 2.

3.2. Phase 2 - Relevé des pratiques et de l'organisation spatiale

Suite à l'interview et à la rédaction du compte rendu d'interview, le bureau d'études organisera la visite des sites d'extraction bambou et de l'atelier de transformation.

L'organisation des rencontres sera réalisée par le bureau d'études et suivie par la CMA de Mayotte. Le bureau d'études est responsable du matériel nécessaire à la création des fiches incluant photographie, relevé de site, etc. Ces fiches seront composées :

- d'une carte d'identité, nom de l'artisan
- présentation de sa pratique et des produits manufacturés
- (si professionnel) effectifs, superficie totale, superficie de fabrication, de stockage, la quantité de production, etc.
- d'une localisation schématique du lieu à l'échelle de l'île et en plan-masse (avec coordonnée GPS) ;
- d'une présentation de produits employés en construction ;
- d'un schéma du processus de transformation de la matière ;
- d'un recueil photographique des équipements et des produits finis ; d'observations générales (organisation, stock, difficultés, réseau, site et accessibilité, ressources et équipement, production, etc.) ;
- D'une représentation schématique du lieu de production en plan accompagné d'un recueil photographique.

Une fois les fiches réalisées, les tableaux et synthèses seront transmis pour validation à BAM!, et seront révisés en fonction des commentaires reçus pour finalisation de l'étude.

4. SYNTHÈSE

Le comité de pilotage chargé du suivi de la présente étude intègre comme membres l'ensemble des personnes ayant contribué au cahier des charges, et un groupe d'utilisateurs publics et/ou professionnels, l'objectif étant d'assurer une transmission des connaissances le plus large possible vis-à-vis des connaissances produites.

À l'issue des travaux, le bureau d'étude doit fournir à BAM ! ainsi qu'aux partenaires un document complet, éditable PDF ainsi que les maquettes InDesign pour le texte et Excel pour les données brutes.

Même si l'organisation du comité de pilotage est à la charge des coordinateurs, le bureau d'études chargé de la mission se devra d'assister au comité de pilotage pour présenter ses résultats.